

COORDONNÉES



Palais de Justice

2 rue du Palais - BP 8819

79028 NIORT Cedex 09



ORDRE DES **AVOCATS**
DU BARREAU DES DEUX-SÈVRES



CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES **NOTAIRES**
DES DEUX-SÈVRES



CHAMBRE DÉPARTEMENTALE
DES **HUISSIERS DE JUSTICE**
DES DEUX-SÈVRES

Conseil Départemental d'Accès au Droit
des Deux-Sèvres

C.D.A.D

PRÉSENTATION DE SES ACTIVITÉS

Renseignements téléphoniques

Lundis, Mardis, Jeudis



06.28.97.87.12



cdad-deux-sevres@justice.fr



05.49.77.38.35



LE C.D.A.D : C'EST QUOI ?

Un groupement d'intérêt public associant notamment l'Etat, le Département, l'association des Maires, les professionnels du droit, dont l'objet est de faciliter l'accès au droit des citoyens du département.

**LE C.D.A.D organise
des consultations juridiques gratuites**

POUR QUI ?

Pour les particuliers habitant dans le département des Deux-Sèvres

- ☞ Qui rencontrent un problème concernant leurs droits ou obligations
- ☞ Qui ont un litige avec une autre personne, physique ou morale.

PAR QUI ?

Par un professionnel



Un avocat



Un notaire



Un Huissier de Justice

qui se tient gratuitement à votre disposition pour vous rencontrer et vous renseigner sur les droits et obligations qui sont les vôtres.

OÙ SE TIENNENT LES CONSULTATIONS ?



A QUI S'ADRESSER ?

Tribunal de Grande Instance de NIORT

*Antenne Médico Social
du Conseil Général de votre secteur - D.I.D.P.A.S*

*Centre Communal d'Action Sociale
de votre commune - C.C.A.S*

Accueil de votre Mairie

Organismes et associations partenaires

UDAF 79 : 05.49.04.76.76

UFC QUE CHOISIR 79 : 05.49.09.04.40

AVIC 79 : 05.49.26.04.04

INTERMÈDE NORD 79 : 05.49.81.23.72

MISSIONS LOCALES

C'est par leur intermédiaire que le C.D.A.D vous adressera un bon de consultation fixant les lieu, date et heure du rendez-vous.

LE C.D.A.D accueille des groupes au sein du Tribunal de Grande Instance de NIORT pour assister à des audiences pénales (audiences correctionnelles et audiences d'assises).

- ▶ des majeurs (associations, administrations, professionnels, membres de groupement...),
- ▶ des étudiants, lycéens, collégiens.

L'accueil se déroule en trois temps :

- une phase de présentation du système juridictionnel français et une introduction aux modalités de déroulement du procès,
- le suivi à l'audience d'une ou plusieurs affaires,
- une phase d'échanges permettant aux personnes de poser des questions et de s'exprimer sur l'expérience judiciaire qu'elles viennent de vivre.

**Pour cet accueil,
voir coordonnées en dernière page.**